

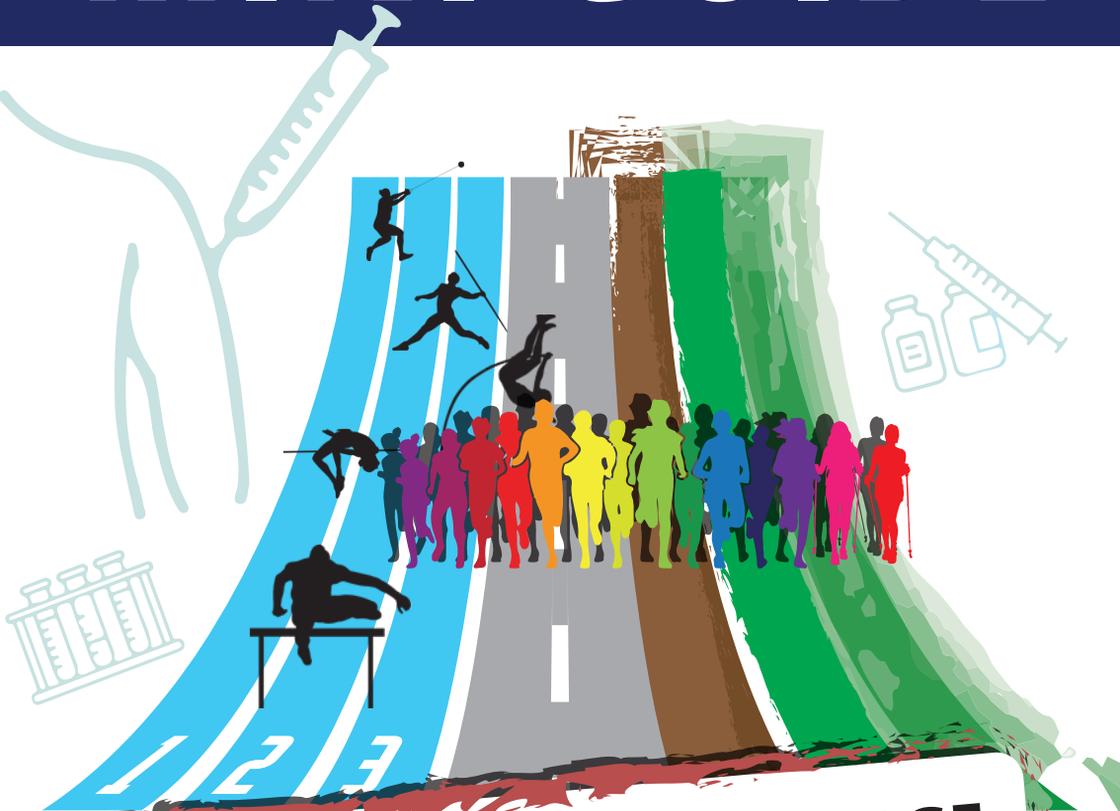


LIGUE de
BRETAGNE
ATHLÉTISME

AFLD

AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

MINI GUIDE



**LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE
POUR LES ORGANISATEURS**



Après la parution du « Guide Organisateur Anticovid », les services de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme vous proposent un nouveau guide ayant pour objet « Le contrôle antidopage pour les organisateurs ».



L'objectif est de permettre aux clubs bretons d'être en mesure d'organiser en toute sérénité et confiance des compétitions en mettant en œuvre les mesures et procédures permettant l'application stricte de contrôles antidopage, ce dont, il nous est fait obligation.

La santé des athlètes, la validation des résultats et performances sur nos épreuves, l'équité sportive, dépendent aussi de la lutte contre le dopage.

Ce guide doit permettre aux clubs organisateurs de savoir selon l'épreuve qu'ils organisent, s'ils doivent mettre en place un contrôle antidopage, de recruter une équipe de bénévoles, d'organiser un espace dédié au contrôle, d'avoir les contacts des officiels bretons du domaine antidopage, les adresses des contacts et ressources de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme avec celui de notre Déléguée Experte Contrôle Antidopage qui a la charge de la formation régionale. Il est important et nécessaire que les clubs puissent monter en compétence dans ce domaine, nous en avons besoin.

Également, vous trouverez le lien pour accéder au site « I RUN CLEAN », fruit du travail d'European Athletic, formation interactive en ligne complémentaire à la formation fédérale et indispensable à destination de tous ceux de la famille athlétisme.

Excellente organisation!

Jean-Marc BERAUD
Président de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme

LE RÔLE ET LES OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

CE QUE DIT LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME ET LE CODE DU SPORT

Aux termes de l'article R.232-48 du Code du Sport, il appartient à l'organisateur de mettre « des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée du contrôle » ainsi qu'un délégué fédéral.

L'organisateur assurera le recrutement de l'équipe antidopage composée du délégué et des escortes qui seront à disposition du préleveur.

Ces escortes doivent avoir reçu la formation prévue à l'article R.232-57 du Code du Sport et être du même sexe que l'athlète contrôlé (article R.232-55 du Code du Sport).

Le Code du Sport n'impose pas de configuration particulière pour qu'un contrôle puisse se dérouler.

Nota 1 : l'absence de moyens nécessaires à la réalisation de contrôle anti-dopage peut être assimilée à une opposition au contrôle sanctionnée par 6 mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende (article L. 232- 25 du Code du Sport).

Nota 2 : l'homologation d'un record de France passe par la nécessité pour l'athlète de réaliser un contrôle anti-dopage dans les 72 h.

Pour un record sur Ekiden, toute l'équipe doit être contrôlée (cf. Règle RC31 Homologation et contrôle des records de France).

1

RECRUTER UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES QUALIFIÉS

1 COORDINATEUR ANTIDOPAGE

**DES DÉLÉGUÉS ANTIDOPAGE
HOMME ET FEMME MAJEURS
FORMÉS ET LICENCIÉS FFA**

**DES ESCORTES HOMMES ET FEMMES
MAJEURS, FORMÉS ET LICENCIÉS FFA**

**BONS
RÉFLEXES**

Les délégués et escortes sont des bénévoles qualifiés et font partie intégrante du Jury

A la charge de l'organisateur :

- les accréditations
- les repas
- les dotations
- les frais de déplacement basés sur la circulaire financière de la LBA



2

METTRE À DISPOSITION UN ESPACE POUR LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le poste de contrôle antidopage doit être équipé de manière à faciliter le fonctionnement des contrôles et doit être situé à proximité de la ligne d'arrivée.

L'emplacement doit être clairement indiqué à partir de la ligne d'arrivée (Signalétique voir annexe).
Un coureur doit être en mesure de trouver le poste de contrôle du dopage tout seul.

L'intimité des coureurs doit être respectée.

L'organisateur doit prévoir un filtrage à l'entrée de l'espace antidopage et seulement permettre aux gens impliqués dans les contrôles antidopage d'y entrer.

Le poste de contrôle du dopage doit pouvoir se verrouiller.

Le poste de contrôle du dopage doit être chauffé ou climatisé, assez grand, uniquement utilisé pour les contrôles antidopage et doit comprendre **trois zones distinctes** :

1. Salle d'attente doit être hermétique à l'extérieur et doit disposer de :

- Table
- Chaises
- Boissons scellées réfrigérées (eau minérale, boissons non-alcoolisées)
- Poubelle

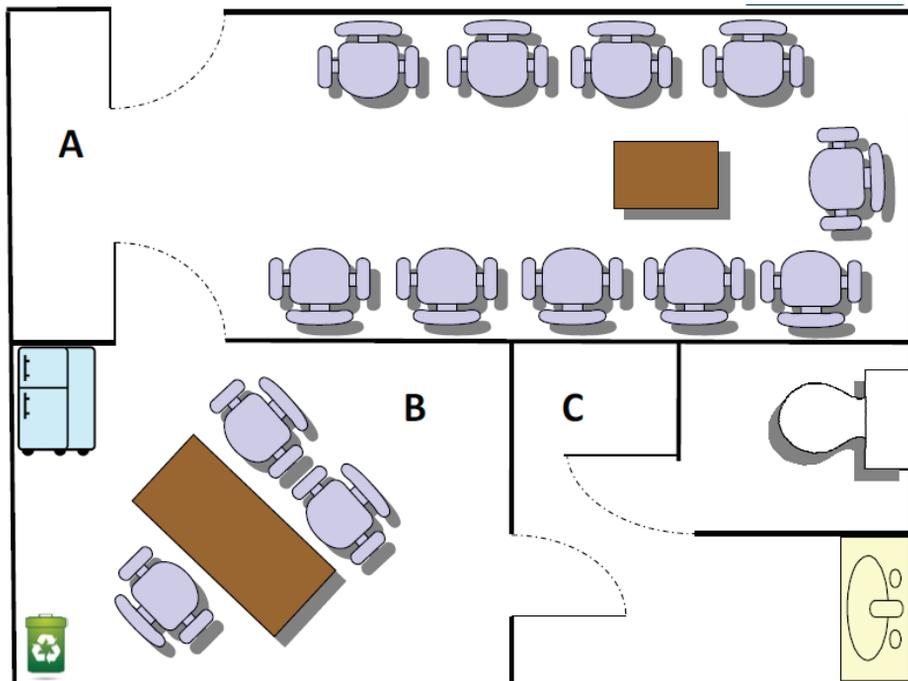
2. Toilettes :

- Toilettes hommes et toilettes femmes
- Assez larges afin que l'ACD puisse assister au passage de l'échantillon
- Équipées d'eau courante, savon et serviettes
- Poubelle

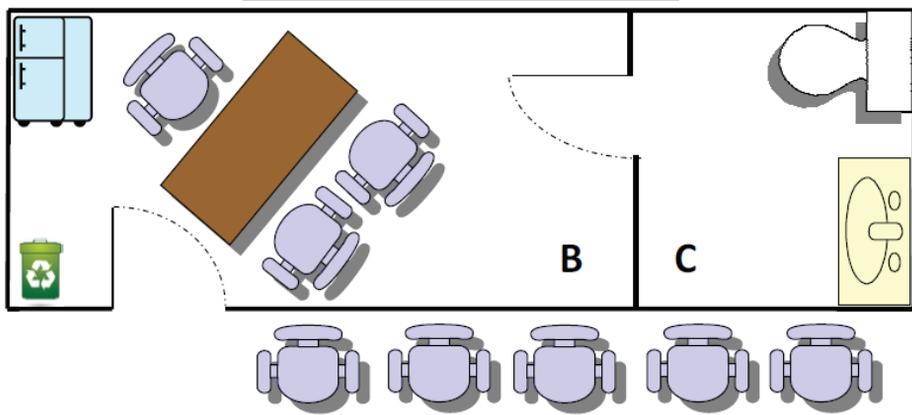
3. Salle de consultation :

- Table
- Chaises
- Poubelle

MODÈLE DE POSTE DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE



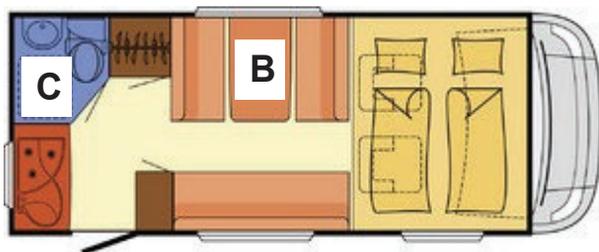
- A: Salle d'attente
- B: Zone de Contrôle*
- C: Toilettes*



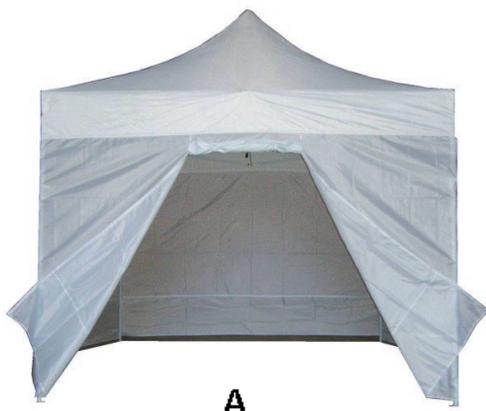
* Lorsque plus d'un ACD est désigné – 2 B (zones de contrôle) et 2 C (toilettes) sont nécessaires

MODÈLE DE POSTE DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Camping Car



A: Salle d'attente
B: Zone de Contrôle*
C: Toilettes*



* Lorsque plus d'un ACD est désigné – 2 B (zones de contrôle) et 2 C (toilettes) sont nécessaires

SIGNALÉTIQUES

EXEMPLE DE FORMAT A3 EN PAYSAGE





I RUN CLEAN™

Dans toute l'Europe, des sportifs de toutes disciplines s'engagent dans la lutte contre le dopage en annonçant : « I Run Clean™ ».

En diffusant ce message fort, ils s'engagent à suivre les règles du jeu et à respecter leurs valeurs personnelles, leur santé et leurs concurrents.

C'est dans ce contexte que l'Association européenne d'athlétisme a lancé le programme d'apprentissage interactif de lutte contre le dopage « I Run Clean™ », fruit de deux ans de travail d'une coopération entre des sportifs et des experts.

Ce service s'inscrit en complément des programmes éducatifs antidopage existants proposés par les fédérations sportives, les agences nationales antidopage et d'autres organismes.

Le programme interactif « I Run Clean™ » est facile d'utilisation.

Il se compose de huit modules (à commencer par « Comment prendre les bonnes décisions ») et d'une base de connaissances qui se complètent pour enseigner les principes, règles et procédures de la lutte contre le dopage.

Tous les acteurs du milieu sportif sont invités à représenter leur discipline et à s'engager pour la lutte contre le dopage en suivant le programme interactif et en décrochant leur diplôme « I Run Clean™ ».

Dès 2018, ce diplôme sera un critère de qualification obligatoire pour les Championnats d'Europe d'Athlétisme jeunesse et dès 2020 pour tous les sportifs.

Alors pourquoi attendre ? Inscrivez-vous dès maintenant, apprenez les bases de la lutte antidopage, engagez-vous et décrochez votre diplôme « I Run Clean™ ».

www.irunclean.org/fr

CONTACTS

AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Communication et prévention
communication@afl.d.fr / 01 40 62 72 60

Localisation
localisation@afl.d.fr / 01 40 62 72 50

Service médical
medical@afl.d.fr / 01 40 62 72 59

Service juridique
juridique@afl.d.fr / 01 40 62 72 56

Observations sur le déroulement des contrôles ou les préleveurs
qualite@afl.d.fr / 01 40 62 72 50

LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLÉTISME

Contact Formation Contrôle Antidopage
antidopage@bretagneathletisme.com

RESSOURCES

AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE (AFLD)
www.afl.d.fr

AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)
www.wada-ama.org/fr

I RUN CLEAN
www.irunclean.org/fr

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME (FFA)
www.athle.fr

LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLÉTISME (LBA)
www.bretagneathle.com